

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00584

Numéro SIREN : 326 354 099

Nom ou dénomination : NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2018 sous le numéro de dépôt 34446

NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 62 500 euros
Siège social : Immeuble Horizon
455, promenade des Anglais, 06285 NICE Cedex 3
326 354 099 RCS NICE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit
Le trente et un juillet à 9 heures,

Les associés de la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, en sa qualité de Président de la Société.

La société RANIA EXPERTISE AUDIT COMMISSARIAT (REAC), Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 496 sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'un prêt de consommation et d'un nouvel associé,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'agréer le prêt de consommation d'une action de la société par la société NOVANCES SUD au profit de Monsieur Laurent GILLES et ce dernier en qualité de nouvel associé à compter du jour de la régularisation dudit prêt

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Christian DECHANT de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

Le Président

